

Cette fiche est un document commercial. elle contient des informations précontractuelles importantes relatives au produit Credo26 Jump et doit être parcourue en même temps que le document d'informations clés et les conditions générales du produit. La fiche résume les caractéristiques du produit d'application au 09/10/2023. Elle ne contient aucun conseil d'investissement.

ASSUREUR Credo26 Jump est un produit de Credimo SA, société de droit belge, agréée pour pratiquer les assurances, sous le numéro 1665, dans les branches 21 (AR du 18/04/2002 – MB du 03/05/2002 et 07/05/2002), 23 et 26 (MB du 09/01/2004 et 09/02/2004).

TYPE D'ASSURANCE-VIE Credo26 Jump est une assurance d'épargne de la branche 26 de droit belge avec rendement garanti, éventuelle participation bénéficiaire et garantie de capital dès le début du contrat.

GARANTIES
Garantie principale:
 Versement de la réserve d'épargne constituée au souscripteur à l'échéance finale, ou lors d'un rachat partiel / total.
Garantie complémentaire ou couverture décès: Néant.

GROUPE-CIBLE
 Credo26 Jump s'adresse à l'investisseur particulier (min. 18 ans et habitant du Royaume) qui souhaite placer son épargne en toute sécurité tout en gardant une grande flexibilité.
 Age maximum de souscription: 90 ans.

RENDEMENT
Taux d'intérêt de base garanti: 0,25%
 Le taux d'intérêt de base garanti de chaque prime nette est garanti pour 1 an, à compter à partir de la date de réception définitive sur le compte bancaire de l'assureur. Au terme de cette période de 1 an, propre à un versement, un nouveau taux d'intérêt de base garanti est déterminé pour une nouvelle période de 1 an pour le versement concerné. Ce cycle annuel se répète pour chaque versement.
Taux d'intérêt de fidélité: 2,00%
 Le taux d'intérêt de fidélité est garanti pour 1 an, à compter à partir de la date de réception définitive sur le compte bancaire de l'assureur. Le taux d'intérêt de fidélité est octroyé à l'échéance annuelle de la prime, et acquis à cette date. L'assureur fixe, au plus tard à l'échéance annuelle de la prime, le taux d'intérêt de fidélité garanti pour la période suivante d'un an.
Participation aux bénéfices (PB):
 Une participation aux bénéfices peut être accordée en fonction des prestations de la société.
 La participation bénéficiaire est variable d'année en année et n'est pas garantie.
 L'éventuelle participation aux bénéfices est attribuée aux contrats en vigueur le 31/12 de l'exercice comptable en question.

Rendements bruts sur une année :

**RENDEMENT
DU PASSÉ**

Période	Taux d'intérêt de base	Période	Taux de fidélité
du 19/10/2015 au 14/02/2016	0,10 %	du 19/10/2015 au 14/02/2016	1,40 %
du 15/02/2016 au 31/12/2016	0,05 %	du 15/02/2016 au 30/04/2016	1,20 %
du 01/01/2017 au 01/01/2023	0,05 %	du 01/05/2016 au 31/12/2016	1,00 %
		du 01/01/2017 au 28/02/2017	0,75 %
		du 01/03/2017 au 01/01/2023	0,55 %
		du 02/01/2023 au 30/06/2023	1,00 %
		du 01/07/2023 au 08/10/2023	1,50 %

Frais et taxes ne sont pas inclus dans le calcul du rendement.
 Les rendements réalisés sont appliqués sur la réserve d'épargne.
 Les rendements du passé ne constituent pas une garantie pour les rendements futurs.

FRAIS
 Frais d'entrée : néant
 Frais de sortie : néant
 Frais de gestion : néant
 Indemnité de rachat : néant

DUREE Le contrat prend fin le 01/01 suivant le 100ième anniversaire du souscripteur.

PRIME Prime minimale de 50 EUR.

Par mois calendrier, le montant maximal ne peut pas dépasser 750 EUR.

Par client, la souscription est limitée à 1 police pour Credo26 Jump.

FISCALITÉ

Précompte mobilier (*) sur les intérêts effectivement perçus.
Pas de taxe sur la prime.

RACHAT

Un rachat partiel ou total est possible à tout moment. Le montant minimum pour un rachat partiel s'élève à 1.250 EUR.
Une réserve d'épargne de minimum 2.500 EUR doit être maintenue, à défaut seul un rachat intégral est possible.
La liquidation de l'intégralité de la réserve d'épargne met fin au contrat.

RISQUES

Cette assurance d'épargne branche 26 est sujet au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne le souscripteur puisque le taux d'intérêt de base et de fidélité sont garantis par période d'1 an à partir de chaque versement de prime.

La participation bénéficiaire n'est pas garantie et peut fluctuer dans le temps en fonction de la conjoncture économique et des résultats de Credimo SA.

INFORMATION

Cette fiche info, le document d'informations clés et les conditions générales peuvent être obtenues gratuitement auprès de votre intermédiaire ou sur www.credimo.be. Avant de souscrire une assurance, il convient d'examiner attentivement ces documents. Vous trouverez les taux d'intérêt et les périodes de garantie de taux d'intérêt du **Credo26 Jump** sur cette fiche info, sur www.credimo.be ou auprès de votre intermédiaire.

Cette fiche info est destinée à un large public. Elle ne repose pas sur des informations relatives à votre situation personnelle. Credimo SA n'a pas vérifié vos connaissances et votre expérience. Elle ne connaît pas votre situation financière ni vos objectifs d'épargne. Il se peut que les instruments financiers mentionnés ne soient pas appropriés ni adéquats. La fiche info n'est donc pas un conseil d'investissement. Vous ne pouvez acquérir les instruments financiers que si votre intermédiaire a déterminé s'ils vous conviennent ou sont appropriés pour vous.

Chaque année, la société transmet au souscripteur un relevé détaillé de la situation de son contrat au 31 décembre de l'année écoulée. Cette information mentionne notamment l'état de la réserve d'épargne constituée, compte tenu des versements et des rachats.

PLAINTES

Toute plainte relative à un contrat peut être adressée à:

Credimo SA, Weversstraat 6-10 à B-1730 Asse, fax. 02/454 10 16, gestiondesplaintes@credimo.be ou l'ombudsman des assurances, Square de Meeûs 35, 1000 Bruxelles, tél. 02/547 58 71, fax. 02/547 59 75, info@ombudsman-insurance.be ou via le formulaire web à l'adresse www.ombudsman-insurance.be.

La présente fiche info décrit les modalités du produit d'application le 09/10/2023.

(*) art. 171 et 269 Code des impôts sur les revenus, sous réserve de modifications dans la législation fiscale